

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ARTICLE 1 : PRESENTATION DES PARTIES

Le présent contrat de prestations de services (ci-après dénommé le « Contrat ») régit les relations contractuelles entre :

- Tout client particulier, entreprise, organisation, institution... ci-après dénommé « le client » ET
- Sarah DOLAIS, domiciliée au 12 rue des Perruches - 41400 Vallières-les-Grandes, immatriculée sous le numéro de SIRET 92981801100033, ci-après dénommée « La sophrologue et hypnothérapeute ».

Les présentes conditions générales de vente sont conclues entre la sophrologue et hypnothérapeute et tout client qu'il soit : particulier, entreprise, organisation, institution (...) souhaitant la consulter ou la faire intervenir. Le Client déclare accepter sans réserve l'intégralité des présentes conditions générales de vente et déclare avoir la capacité de conclure un contrat avec la sophrologue et hypnothérapeute. La lecture attentive et l'acceptation de ces conditions générales de vente sont une obligation avant toute réservation de prestations de service.

ARTICLE 2 : DECLARATIONS PREALABLES DES PARTIES

Le Client déclare et garantit à la sophrologue et hypnothérapeute :

- être majeur et doté de la capacité juridique à conclure le présent Contrat,
- ne pas être affecté, à sa connaissance, de maladies psychiatriques ou, si tel est le cas, être suivi par un médecin titulaire d'un diplôme d'Etat reconnu et inscrit à un tableau de l'ordre des médecins en France.

Le Client déclare être informé de la nature des prestations effectuées par la sophrologue et hypnothérapeute et reconnaît que cette dernière a été à son entière disposition pour l'informer de tout ce qui était important en fonction de ses besoins.

ARTICLE 3 : NATURE DU CONTRAT ET DESCRIPTIF DES PRESTATIONS

Le présent Contrat constitue un contrat de prestations de services relatif à la sophrologie et à l'hypnose, et en ce sens, ce contrat relève du Code de la consommation.

Les différents exercices et les différentes techniques proposées et pratiquées n'ont aucune visée médicale et ne sont pas assimilables aux actes réservés aux professions de santé réglementées par le Code de la Santé Publique.

Elles sont considérées comme complémentaires et ne se substituent en aucun cas à un avis médical.

Avant d'interrompre ou modifier tout traitement médical, le client est informé qu'il doit en référer, au préalable, à son médecin traitant et/ou au spécialiste qui le lui a prescrit.

Elles s'inscrivent dans une démarche complémentaire et personnelle de travail sur soi et de développement personnel.

Le Client est informé et accepte que les Prestations réalisées ne tendent à l'établissement d'aucun diagnostic et ne permettent pas de traiter une quelconque maladie.

Elles visent exclusivement à la délivrance de prestations tendant au développement de soi en permettant un équilibre entre le corps, le mental et les émotions et ce, à

des fins de bien-être ou de mieux-être. Ces prestations, non médicales, peuvent prendre la forme d'exercices, de techniques, de conseils, d'informations, de formations, d'ateliers, ou encore de supports rédactionnels.

Les Prestations de services réalisées par la Sophrologue et hypnothérapeute ne remplacent en aucun cas un diagnostic et/ou traitement médical et ne dispensent aucunement de consulter un médecin, ce dernier étant le seul habilité à établir un diagnostic médical ainsi qu'un traitement médical adapté.

La Sophrologue et hypnothérapeute a donc pour mission d'accompagner le Client qui souhaite s'investir et se responsabiliser pour devenir acteur de sa qualité de vie, de sa vitalité et donc de son bien-être global.

ARTICLES 4 : RESERVATIONS

Les réservations de séances individuelles se font via le site internet www.lilotducalme.fr, par email à contact@lilotducalme.fr ou sur la plateforme de réservation [Simplybook.me](https://www.simplybook.me).

Pour les entreprises, institutions, organisations (...), elles peuvent être faites par téléphone ou par email.

ARTICLE 5 : CONDITIONS DE REALISATION DES PRESTATIONS

La sophrologue et hypnothérapeute réalisera les prestations de services, en accord avec le Client et, selon le cas, soit :

- A son cabinet ou à distance par un moyen de communication électronique telle que Zoom ou Teams
- Dans les locaux du client en cas d'intervention en entreprises, institutions, organisations (...),

La sophrologue et hypnothérapeute se réserve le droit de refuser tout accompagnement qui n'entrerait pas dans le champ de ses compétences et proposera, dans la mesure du possible, les coordonnées d'un confrère plus à même de répondre à sa demande spécifique.

Il convient de rappeler que la Sophrologue et Hypnothérapeute prend tous les **moyens** propres à permettre, dans le cadre de la demande exprimée lors du premier rendez-vous, le développement personnel du client. La Sophrologue et Hypnothérapeute n'a pas d'obligation de **résultat**.

ARTICLE 6 : ANNULATION ET RETARD

Le Client s'engage à informer la Sophrologue et Hypnothérapeute de toute annulation ou report de rendez-vous au moins 24 heures à l'avance.

À défaut de respect de ce délai, ou en cas de non-présentation non justifiée, la séance sera considérée comme due et facturée.

En cas de retard du Client, la séance se terminera à l'heure initialement prévue afin de ne pas pénaliser les clients suivants, sans réduction de tarif.

ARTICLE 7 : PRIX ET REGLEMENT

Les prix des Prestations sont fixés par La praticienne. Ces prix peuvent varier selon le type et la durée des Prestations réalisées.

Les prix applicables au Client au jour de la conclusion du Contrat sont ceux en vigueur affichés sur le site internet de réservation du Prestataire ou, à défaut, dans ses locaux.

Les prix sont exprimés Net de TVA (TVA non applicable, article 293 B du CGI)

Le Client est informé que les prix des Prestations ne sont aucunement remboursés par la sécurité sociale.

Toutefois, le Client peut se renseigner auprès de sa Complémentaire Santé car de nombreuses complémentaires participent fréquemment aux frais de séances de Sophrologie ou d'hypnose. La facture servira alors de justificatif.

Le paiement se fera le jour de la prestation **en cabinet** par les moyens suivants :

– Espèces

– Chèque bancaire à l'ordre de Sarah DOLAIS. (l'encaissement est effectué à réception)

en téléconsultation :

– Chèque bancaire ;

– Virement ;

– WERO

En cas de souscription d'un forfait de séances plusieurs chèques pourront être remis au Sophrologue, avec encaissement différé possible (dates à convenir avec la Sophrologue et Hypnothérapeute).

Une facture acquittée de votre consultation du jour vous sera adressée par mail dans un délai de 48 heures.

Les conditions et moyens de paiement diffèrent selon le mode de conclusion du Contrat.

- Lorsque le Contrat est conclu à distance : au moment de sa demande de réservation, le Client est informé qu'il a une obligation de paiement. A cette fin, la fonction utilisée par le Client pour valider sa commande signifie qu'il passe une commande avec obligation de paiement.
- Lorsque le Contrat est conclu hors établissement : conformément à l'article L.221-10 du Code de la consommation, le Client est invité à attendre l'expiration d'un délai de 7 jours à compter de la conclusion du contrat avant de régler au Prestataire le prix des Prestations de services.

Chaque paiement donnera lieu à l'établissement et la remise préalable d'une facture au Client.

Toute somme non payée dans ces délais se verra appliquer un taux d'intérêt égal au taux d'intérêt légal au titre de pénalité de retard. Par ailleurs, lorsque des frais de recouvrement sont exposés la Sophrologue et Hypnothérapeute peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification.

ARTICLE 8 : DUREE

Le présent Contrat entre en vigueur à compter de sa signature pour une durée correspondant à la durée des Prestations. Selon le cas, il peut prendre la forme soit d'un contrat à exécution immédiate (réalisation d'un seul rendez-vous) ou à exécution successive.

ARTICLE 9 : CONFIDENTIALITE

Les Parties reconnaissent le caractère confidentiel de toutes informations et données échangées entre elles pour l'exécution du Contrat et s'engagent à les conserver confidentielles.

Toutes les informations confidentielles communiquées par le Client au Sophrologue ne seront utilisées que pour les besoins du Contrat. La présente clause demeure applicable pendant une durée de CINQ (5) ans après la fin du Contrat.

ARTICLE 10 : RESPONSABILITE

Dispositions particulières applicables aux contrats conclus à distance : conformément aux dispositions légales en vigueur, le Prestataire est responsable de plein droit à l'égard du Client de la bonne exécution des obligations résultant du Contrat conclu à distance, Toutefois, il peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que l'inexécution ou la mauvaise exécution du Contrat est imputable soit au Client, soit au fait, imprévisible et insurmontable, d'un tiers au Contrat, soit à un cas de force majeure.

Sous réserve de l'application des dispositions impératives précitées en matière de contrats conclus à distance, la responsabilité du Sophrologue et Hypnothérapeute n'est engagée qu'en cas de faute prouvée par le Client.

Le Client est seul responsable des choix qu'il fait et des informations qu'il donne au Sophrologue et Hypnothérapeute.

Aussi, la responsabilité du Sophrologue et Hypnothérapeute ne saurait être engagée en cas de mauvaise information donnée par le Client ou d'absence d'information.

ARTICLE 11 : ASSURANCE

La Sophrologue et Hypnothérapeute est titulaire d'une police d'assurance en matière de responsabilité civile professionnelle, afin de couvrir les dommages directs, matériels ou immatériels, qu'il pourrait causer dans le cadre du présent Contrat.

ARTICLE 12 : FORCE MAJEURE

Chacune des Parties ne pourra être tenue pour responsable de tout retard ou manquement dû à la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence des cours et tribunaux français.

En cas de persistance des effets consécutifs à l'événement constituant un cas de force majeure pendant plus de 15 jours, les Parties conviennent que le présent Contrat pourra être résilié de plein droit sur l'initiative de la Partie la plus diligente par lettre recommandée avec accusé de réception, sans que cela ne porte atteinte aux conditions de paiement des Prestations accomplies.

ARTICLE 13 : DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre de la réalisation des Prestations de services prévues au présent Contrat, la Sophrologue et Hypnothérapeute a accès à des données à caractère personnel du Client.

Cette politique de traitement des données à caractère personnel est disponible sur le site internet du Sophrologue.

Le Client reconnaît avoir pris connaissance de cette politique de traitement des données à caractère personnel au plus tard lors de la conclusion du présent Contrat et en accepter les termes sans réserve.

ARTICLE 14 : DROIT APPLICABLE & JURIDICTIONS COMPETENTES

Le présent Contrat est régi par le droit français.

Conformément aux articles L.611-1 et suivants du Code de la consommation, le Client dispose du droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable de tout litige de consommation l'opposant à la Praticienne. Les coordonnées du médiateur de la consommation agréé auquel adhère la Praticienne seront communiquées au Client sur simple demande, ou consultables directement en cabinet.